



Année 2017-2018

Tarifs école - Règlement financier

Cher(s) parent(s) d'élève,

*Vous trouverez dans ce document l'ensemble des coûts obligatoires et facultatifs de la scolarité à l'école St Vincent. Vous trouverez également l'ensemble du dossier de préparation de la rentrée. Nous vous invitons à lire attentivement l'ensemble des documents et à nous **retourner les feuilles de couleur pour le vendredi 9 juin.***

Les coûts des prestations que vous choisirez seront cumulés sur votre facture annuelle. Nous vous incitons à choisir le prélèvement automatique qui facilite grandement les tâches de gestion de l'établissement.

Dans un cas contraire nous vous invitons à passer dès le début septembre pour régler l'année ou le mois de septembre selon votre choix.

Je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire.

Martine Gaunet
Directrice de l'école

Les documents du dossier	Format et couleur	A remettre à l'école avant le 9 juin 2017
Tarifs école - Règlement financier (<i>cette chemise</i>)	A3 - blanc	Non
Choix des familles - Contribution de soutien	A4 - rose recto-verso	Oui
Autorisation de prélèvement	A4 - vert	Oui si vous optez pour la 1 ^{ère} fois pour le prélèvement automatique
Fiche médicale et autorisation photo	A4 - saumon	Oui
Fiche coordonnées de la famille	A4 - jaune	Oui
Le calendrier de l'année 2017-2018	A4 - blanc	Non

Frais obligatoires

Contribution des familles

250 € /an

Contribution des familles :

Une réduction de 75% est effectuée sur la contribution scolaire du 3^{ème} enfant inscrit dans le groupe scolaire et la gratuité pour le 4^{ème}.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées à la proposition chrétienne de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

Prestations scolaires obligatoires

Fournitures scolaires et fichiers individuels

Maternelle : 35 € (cahiers, matériel collectif et photocopies)

Cycle 2 (CP, CE1, CE2) : 48 € (cahiers, fichiers, photocopies)

Cycle 3 (CM1, CM2) : 41 € (cahiers, photocopies)

Les sorties et séjours scolaires → A payer au cours de l'année en fonction des projets

- Sorties : Le montant de ces "extra-pédagogiques" peuvent s'évaluer globalement à environ une quinzaine d'euros par an.
- Séjours scolaires : des aides financières ou des modalités de paiement adaptées peuvent être accordées après une rencontre avec le chef d'établissement.

Forfait pour les résidents en Espagne

1^{ier} enfant : 160 €

Les enfants suivants : 107 €

Frais facultatifs

La demi-pension (la cantine)

600 € /an

A l'année : 600 € par an soit 60 € par mois sur 10 mois (4,47 € le repas)

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de plus de 4 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical (sauf pour les maternelles), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension pourront être remboursées sur demande des parents. En cas de déménagement les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit ces événements.

En cas de non-paiement d'une échéance dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par carte : 48,00 € la carte de 10 repas (4,80 € le repas)

Par ticket : 4,80 € le repas (cette solution doit rester exceptionnelle)

Prestations scolaires facultatives

L'étude du soir - garderie

Du lundi au vendredi de 16h45 à 18h (étude des élèves de l'école élémentaire : 16h45 à 17h45)

- 3 ou 4 jours par semaine : 156 € par an par famille quel que soit le nombre d'enfants**
- 1 ou 2 jours par semaine : 78 € par an par famille quel que soit le nombre d'enfants**
- Occasionnel : 1€ par soir**

Une inscription ou une désinscription au trimestre est possible via le cahier de liaison.

Garderie du mercredi matin : 400 € par an et par enfant soit des mensualités de 40 €

Une garderie est proposée sur le site Loti (3 rue Pierre Loti) de **8h à 12h** le mercredi matin des semaines de classe. Le service de la cantine ne peut être assuré le mercredi midi. L'inscription se fait à l'année. Ce service de garderie débutera le mercredi 6 septembre 2017.

Contribution de soutien

Une caisse de solidarité

L'équipe du groupe scolaire St Vincent a le désir d'être toujours plus attentive aux besoins des enfants et aux parents. C'est pourquoi l'OGEC, en tant qu'organisme de gestion d'un établissement catholique propose aux parents qui le peuvent et qui le souhaitent, de verser une contribution de soutien afin de faire jouer la solidarité. Le supplément de contribution versé par les familles volontaires abondera une caisse de solidarité pour aider les familles dans le besoin. En 2016-2017 cette caisse de solidarité a permis d'aider 21 familles.

Si vous vous sentez concernés, vous êtes invités à nous communiquer votre participation à l'aide du coupon joint (verso de la feuille rose).

L'APEL

L'adhésion à l'association des parents d'élève : 25 € par an

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'APEL participe financièrement aux projets et sorties organisées pour les élèves par l'établissement. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles.

Autre

Le transport scolaire

- Côté français, il est organisé par l'agglomération de communes Sud Pays Basque (renseignements à l'agglomération ou à la Mairie)
- Au départ de l'Espagne un ramassage privé et payant assure le transport des élèves (entreprise AUIF à Irun, environ 70€ par mois aller-retour).

Les photos scolaires

- Fin septembre un photographe professionnel vient dans l'établissement et photographie les enfants et les fratries qui le désirent. Les clichés sont ensuite vendus aux familles qui le souhaitent.

Modalités financières

Mode de règlement - Prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués autour du 6 de chaque mois, d'octobre à juillet (10 échéances).

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 1^{er} de chaque mois pour être prise en compte le même mois.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

En cas de deux rejets consécutifs, nous nous permettrons d'interrompre les prélèvements et de demander un paiement direct au secrétariat.

En l'absence de prélèvement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant le 15 du mois.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Réductions au regard de la situation économique des parents

La caisse de solidarité du groupe scolaire

Une caisse de solidarité est mise en place au sein de l'établissement. Elle est alimentée par les fonds de l'OGEC (Organisme de Gestion du Groupe Scolaire) et par les suppléments de contribution versés par les familles volontaires.

Les dossiers de demande d'aide doivent comporter

- Une demande écrite et motivée qui précisera le montant de l'aide demandée.
- La photocopie du dernier avis d'imposition des parents.
- La fiche de renseignements qui est à retirer auprès du secrétariat.

Le dossier complet devra être déposé au secrétariat, sous pli cacheté au plus tard le 30 septembre 2017. Les dossiers seront étudiés de manière anonyme par l'OGEC suivant une procédure garantissant l'impartialité de traitement. Une réponse sera fournie.

L'OGEC garantit l'entière confidentialité concernant les renseignements qui lui seront fournis.